

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 12 septembre 2008 à 20 heures**

Date de Convocation : 5 septembre 2008	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d'Affichage : 5 septembre 2008	Nombre de présents : 11
	Nombre de votants : 15

L'an deux mil huit, le vendredi 12 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mme Suzanne GERONON, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent(s) excusé(s) et représenté(s)</u> :	M. Didier LEMEE	par Mme Suzanne GERONON
	M. Emmanuel FONTAINE	par Mme Marie-Jeanne BAILLEUX
Arrivé à 21 h 15	M. Christophe GOSSEAU	par M. Jean FLAMANT
	Mme Françoise ARMANI	par M. Guy PERNAUT

Il est procédé à l'élection de la secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Suzanne GERONON, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 24 juillet 2008.
- 2) Point sur les finances communales.
- 3) Projets d'opérations (école maternelle, cimetière, voirie, éclairage public).
- 4) Délégation de fonction du conseil municipal au Maire.
- 5) Vente de lots de bois pour le compte de la commune.
- 6) Compte bancaire du Foyer Rural.
- 7) Tarifs salles communales et de la vaisselle.
- 8) Questions diverses.

**1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 juillet 2008.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 24 juillet 2008.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **2/ POINT sur les FINANCES LOCALES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les finances locales s'améliorent considérablement. Les subventions des opérations du précédent mandat arrivent au fur et à mesure. Une partie de la ligne de trésorerie sera remboursée dès la semaine prochaine, soit 25 000.00 € sur les 45 000.00 € empruntés. Monsieur le Maire espère que les 20 000.00€ restant pourront être liquidés d'ici la fin de l'année de manière à repartir d'un bon pied pour l'année 2009.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **3/ PROJETS d'OPERATION.**

### **► Ecole maternelle :**

Mme KOWALSKI s'interroge sur le fait que 2 portes soient prévues. Elle craint un manque de surveillance.

M. MARTIN souhaite réunir toutes les personnes concernées ainsi que les instituteurs afin de réfléchir à l'aménagement, mais qu'en tout état de cause, une seule porte devra être installée.

Les membres du Conseil sont unanimes quant à la suppression des palissades qui « enfermeraient » trop les enfants. Un grillage est préconisé.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il s'est renseigné pour le coût du remplacement des fenêtres.

Il faut compter 2 000.00 € par fenêtre.

Le coût total de l'agrandissement est estimé à 120 000.00 €. Il resterait à la charge de la commune 36 000.00 €. Plusieurs devis seront demandés.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

### **► Cimetière :**

Deux devis sont arrivés et deux autres sont en attente.

Il subsiste toutefois un gros problème d'investissement, car la commune obtiendra peu de subvention.

### **► Voirie :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune attend toujours les devis de la D.D.E.

M. MARTIN souhaite que la rue du Marais soit rénovée et que des rétrécissements soient installés pour limiter la vitesse sur la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune ne pourra pas tout faire et qu'il faudra faire certains choix.

### **► Eclairage Public :**

L'USEDA nous a fourni le devis. Il reste à la charge de la commune 1 287.00 € H.T pour 4 lampes. Il est proposé les emplacements suivants :

- Remplacement d'une lampe défectueuse à Bernagousse,
- Rue du Rond d'Orléans (niveau M. LESCARMONTIER),
- Rue de Bernagousse (niveau M.MUSIAL – FLAMANT),
- Rue du Bon Puits (niveau M. KOWALSKI-BAILLEUX).

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

► **Enfouissement des courants forts et faibles :**

Monsieur le Maire informe qu'il est indispensable de penser à l'embellissement de la commune en commençant éventuellement par le centre du village à savoir la Place de la Mairie, rue de la Gare, rue du Marais, , rue Eugène Boucher jusqu'au Mesnil..

Administrativement, la commune n'aura rien à faire, hormis le paiement. L'USEDA se charge de la constitution des dossiers.

Il en coûterait 10 000.00 € les 100 mètres pour l'enfouissement des lignes électriques au niveau de la 1<sup>ère</sup> tranche, sachant que les travaux ne débuteraient qu'en 2011 pour un montant d'environ 40 000.00€. Les autres tranches ne débutant que deux ans après.

Mme PERDU demande à ce que des réunions soient prévues avec le Conseil au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

M. MARTIN rappelle que la constitution du dossier ne préjuge pas des possibilités financières de la Mairie en 2011.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS pour la CONSTITUTION du DOSSIER auprès de l'USEDA.**

► **Bernagousse :**

Monsieur le Maire informe que la rénovation du site ne sera pas possible dans l'immédiat. Renseignements seront pris auprès de l'ONF et du Conseil Général. A suivre en 2009 et à garder dans les projets.

► **Vitreaux de l'Eglise :**

M. PERNAUT informe les membres du conseil qu'il faudra prévoir, également, la réfection des grilles et des vitreaux de l'Eglise.

**4 / DELEGATION de FONCTION du CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services préfectoraux ont demandé de rectifier la délibération référencée FB/MFB/03 mai 2008, à savoir de supprimer la ligne : Verser une indemnité de conseil au comptable du trésor – puisque les textes prévoient l'attribution de cette indemnité à chaque changement de comptable. Mme BOSCH étant en poste depuis le mandat précédent.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

**5 / VENTE de BOIS pour le COMPTE de la COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ONF organise le 17 octobre 2008 à VILLERS COTTERETS une vente de bois par appel d'offres pour une estimation de 21 000.00 €.

**ACCORD à l'UNANIMITÉ pour l'ESTIMATION**

Le devis demandé pour le nettoyage des parcelles 4 et 6 s'élève à 2 631.20 € TTC.

**ACCORD à l'UNANIMITÉ pour le DEVIS**

## **6/ COMPTE BANCAIRE du FOYER RURAL.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un relevé de compte est arrivé au secrétariat avec un solde à zéro en tant que compte soldé. Renseignements pris auprès de la banque, le compte n'ayant eu aucun mouvement depuis un certain temps, la banque a placé le solde de cette association sur un compte d'attente.

M. MEURISSE avait fait une demande pour que ces fonds soient versés aux FOYERS RURAUX de l' AISNE.

Monsieur le Maire, étonné de ne pas être au courant du dossier a rencontré M. MEURISSE pour de plus amples renseignements.

Si l'association du Foyer Rural redémarre, celui-ci récupèrera le solde de 2 162.88 €, sachant qu'une autre association peut également adhérer aux FOYERS RURAUX.

Mme PERDU demande s'il y aurait obligation de 2 comptes à gérer si une association reprend le FOYER RURAL.

M. BOBO précise qu'il y aurait plutôt changement de statuts.

Mme PERDU pense qu'il faut faire un appel auprès de toutes les associations et habitants volontaires de BARISIS.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à M. MEURISSE les statuts de son association. Celui-ci réservant depuis quelques mois le Foyer Rural pour les répétitions d'une pièce de théâtre.

**BONNE NOTE est PRISE par les MEMBRES PRÉSENTS**

## **7/ TARIFS SALLES COMMUNALES ET DE LA VAISSELLE.**

### **► Salle de la Mairie :**

La salle de réunion de la Mairie n'étant plus louée depuis la rénovation des locaux, celle-ci reste toutefois très prisée pour des locations.

Il est proposé de ne la louer que pour des vins d'honneur au tarif suivant :

<b>HABITANTS de BARISIS-AUX- BOIS</b>		<b>NON DOMICILIES à BARISIS-AUX-BOIS</b>	
<b>FORFAIT</b>	<b>TARIF de LOCATION</b>	<b>FORFAIT</b>	<b>TARIF de LOCATION</b>
<b>80.00 €</b>	<b>40.00 €</b>	<b>100.00 €</b>	<b>50.00 €</b>

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

### **► Remboursement vaisselle cassée ou manquante :**

La valeur de la vaisselle manquante est ainsi fixée :

Salières, poivrières :	1.00 €
Assiettes, verres, couverts, tasses, coupes :	1.50 €
Brocs :	2.00 €
Saladiers, corbeilles à pain, racleaux :	5.00 €
Balais	10.00 €
Louches, écumoirs, plateaux :	15.00 €
Ramasse-couverts :	20.00 €
Chaises :	30.00 €
Tables :	250.00 €

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour.

## **7 B / CONTRATS AVENIR.**

Etant donné que la commune peut bénéficier de 2 Contrats Avenir, Monsieur le Maire propose de faire les démarches nécessaires.

M. CORDELETTE demande s'il y a assez de travail pour un nouveau contrat.

Monsieur le Maire lui signale qu'il a beaucoup à faire surtout au niveau du nettoyage des rues.

M. MARTIN rappelle que l'encadrement ne doit pas être assuré par les employés.

Monsieur le Maire l'informe que c'est M. FLAMANT qui encadre tous les employés communaux.

Mme BAILLEUX ajoute que l'on peut faire l'essai en sachant qu'il n'y aura pas de coût pour la commune et voir l'évolution dans 6 mois.

M. MARTIN demande un rendez-vous dans 6 mois avec le Conseil pour faire le point.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

## **8/ QUESTIONS DIVERSES.**

### **► Vol panneau BARISIS**

La D.D.E remplacera gratuitement le panneau entrée village qui a été volé récemment. Il n'y figurera plus BARISIS-AUX-BOIS mais BARISIS étant donné que le code officiel de l'INSEE est BARISIS.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est renseigné pour que BARISIS garde le « Aux-Bois ». La procédure s'avère longue et difficile puisqu'il faut passer par le Conseil d'Etat.

Mme KOWALSKI et M. MARTIN demandent à ce que la procédure soit lancée avant le changement de panneau.

Monsieur le Maire les informe que si la commune lançait la procédure, le changement de panneau serait à la charge de la commune et qu'il valait mieux changer le panneau avant de lancer la procédure.

M. FLAMANT demande à faire un article dans les journaux.

Mme PERDU propose à Mmes BAILLEUX, KOWALSKI et M. MARTIN de prendre le dossier.

Mme KOWALSKI et M. MARTIN sont d'accord et se chargent des premières démarches.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

► Monsieur le Maire informe le conseil, qu'après sollicitation et avis des riverains, il a donné son accord à M. Sylvain MARTIN pour le décollage et l'atterrissage de son hélicoptère en respectant les règles de nuisances sonores en vigueur.

### **► Chemins communaux :**

A l'unanimité des membres présents, un arrêté du Maire sera pris interdisant les engins à moteurs, quads, motos etc... sur tous les chemins communaux, seule solution trouvée pour pallier aux nuisances sonores.

M. ALEXANDRE s'est proposé de nous fabriquer les panneaux afin de les installer à l'entrée de tous les chemins.

Information sera faite auprès de la Gendarmerie, l'ONF, dans la presse régionale, le bulletin municipal et les tableaux d'affichage.

► **Carrières de Bernagousse :**

Monsieur le Maire souhaite faire une visite de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur avec les autorités compétentes. Affaire en cours.

► **Logiciel cadastre :**

La municipalité précédente avait fait l'achat d'un logiciel cadastre. Or il s'avère inexploitable avec les données transmises par les services du cadastre de LAON. La Société JVS nous a proposé le remboursement.

La CCVA, quant à elle, étudie la mise en place d'un logiciel compatible et va inviter les communes adhérentes qui seraient intéressées. La CCVA projette un appel d'offre pour élaborer des cartes communales ou PLU pour l'ensemble des communes. On pourrait y intégrer notre PLU et y apporter des rectifications puisqu'il existe quelques points à revoir.

► **Divers :**

Plan du cimetière en cours d'élaboration,  
Site internet de la commune en cours,  
Emblème de la commune (dans les dossiers des conseillers),  
Cabinet Médical toujours en attente.

Mme BAILLEUX, parent d'élève, informe le conseil que M. MASSET souhaite que l'encadrement football par l'UC de CHAUNY se fasse sur 6 jours au lieu de 3 jours. Le Maire répond que c'est déjà prévu et que la demande a déjà été faite.

M. MARTIN demande si un service minimum d'accueil est prévu pour les enfants scolarisés.

Monsieur le Maire répond que la commune ne possède ni garderie, ni cantine, ni personnel qualifié et les enfants sont gardés d'office par les assistantes maternelles.

Mme PERDU demande si un aménagement pouvait être prévu au niveau de la citerne. Cela sera réalisé avec l'extension de la maternelle.

Mme BAILLEUX demande des précisions sur la délégation du Maire aux Adjointes. Délégation purement et simplement annulée puisque délégation d'office dans les textes.

► **Remerciements :**

Collège de Saint-Gobain pour la subvention.

**PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL : 14 novembre 2008.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

M. Dominique SERIN demande à Monsieur le Maire de prévoir à l'ordre du jour de la prochaine réunion la parole pour exposer aux membres du Conseil les actions menées et les projets du Comité des Fêtes.

**Ont signé les membres présents,**

François BOBO

Jean FLAMANT

Guy PERNAUT

Anne PERDU

Bernard CORDELETTE

Didier LEMEE  
pouvoir à Mme GERNON

Maurice BOITELLE

Emmanuel FONTAINE  
Pouvoir à Mme BAILLEUX

Marie-Jeanne BAILLEUX

Christophe GOSSEAU  
Pouvoir à M. Jean FLAMANT

Yann MARTIN

Suzanne GERNON

Françoise ARMANI  
Pouvoir à M. Guy PERNAUT

Avelino GOMES

Carine KOWALSKI